



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALLABRIX

Le mercredi 12 avril 2023

Procès-Verbal

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 5 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Procurations : 3

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

Présents : Mesdames Odile PERNIN-VIDAL, Maryse FRAMMERY, Anne-Marie IGNACE-SANGUIN, Marie-Hélène VAUX et Messieurs Bernard RIEU, Didier FRANÇOIS, Thierry EVEILLEAU,

Représentés : Virginie BECAMEL donne pouvoir à Anne-Marie IGNACE-SANGUIN, Vincent MARTINEZ donne pouvoir à Odile PERNIN-VIDAL, Laurent FRANÇOIS donne pouvoir à Bernard RIEU

Absents : Christophe GASSIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Odile PERNIN-VIDAL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Nombre de votants : 10

Quorum : 7/6 le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h05

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour de la séance et y ajoutant la proposition de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les aménagements des haltes cyclistes

Voté à l'unanimité

Ordre du jour de la séance

Nomination d'un secrétaire de séance

Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance

Budget principal compte de gestion année 2022

Budget principal compte administratif année 2022

Budget principal affectation du résultat

Taux d'imposition année 2023

Budget principal budget primitif 2023

Budget annexe eau & assainissement compte de gestion année 2022



Budget annexe eau & assainissement compte administratif année 2022
Budget annexe eau & assainissement affectation du résultat
Budget annexe eau et assainissement budget primitif 2023
Budget annexe Zac Les Castagners compte de gestion 2022
Budget annexe Zac Les Castagners compte administratif 2022
Budget annexe Zac Les Castagners budget primitif 2023
Examen de la demande d'achat d'une parcelle communale constructible
Frais engagés par un élu remboursement
Mise en place du télétravail pour la secrétaire de mairie
Mise en place du RIFSEEP
Détermination du taux de promotion d'avancement de grade
Droit de préemption
Mission du juriste

2023-15- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2023

Le procès-verbal du 17 février 2023 n'appelle aucune observation
Approuvé à l'unanimité

2023-16- BUDGET PRINCIPAL COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil statuent sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2022 et déclarent que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2022 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.
Approuvé à l'unanimité

2023-17- BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2022 dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

Recettes de fonctionnement	479 422.91 €
Dépenses de fonctionnement	401 695.22 €
<u>Excédent reporté de 2021</u>	<u>299 143.20 €</u>
EXCEDENT DE CLOTURE 2022	376 870.89 €

Recettes d'investissement	75 024.61 €
Dépenses d'investissement	296 602.52 €
<u>Excédent reporté de 2021</u>	<u>144 056.57 €</u>
DEFICIT DE CLOTURE 2022	77 521.34 €

Approuvée à l'unanimité

2023-18- BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
✓ Résultat 2021 excédent	299 143.20 €
✓ Résultat 2022 excédent	<u>77 727.69 €</u>
EXCEDENT	376 870.89 €

INVESTISSEMENT



✓ Résultat 2021 excédent	144 056.57 €
✓ Résultat 2022 déficit	- 221 577.91 €
DEFICIT	77 521.34 €

Afin d'affecter le résultat, il convient de prendre en compte les restes à réaliser suivants :

✓ Recettes d'investissement	129 000.00 €
✓ Dépenses d'investissement	41 000.00 €
EXCEDENT	88 000.00 €

Le Conseil municipal, doit délibérer et décider d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

✓ Affectation de l'excédent en investissement	0.00 €
✓ Affectation de l'excédent en fonctionnement	376 870.89 €

Approuvé à l'unanimité

2023-19- TAUX IMPOTS DIRECTS POUR L'ANNEE 2023

La commune a la possibilité de modifier ses taux en respectant certaines règles. Ainsi, il est possible d'augmenter la TH et la TFB à condition de leur appliquer le même pourcentage.

Le maire a proposé à l'assemblée de faire évoluer, pour l'année 2023, les taux comme suite :

TH	11.35 %
TFB	40 %
TFNB	45 %

Approuvé à l'unanimité

2023-20-BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2023, équilibré comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Fonctionnement</u>	776 870.89 €	776 870.89 €
<u>Investissement</u>	1 098 050.66 €	1 098 050.66 €

Approuvé à l'unanimité

2023-21-BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil statuent sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2022 et déclarent que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2022 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Approuvé à l'unanimité

2023-22-BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Compte Administratif 2022 qui reflète le Compte de Gestion 2022, puis il se retire et ne participe pas au vote.

Madame Odile PERNIN-VIDAL, 1ère adjointe est élue Présidente à l'unanimité.

Le conseil municipal, doit délibérer, et approuver le Compte Administratif dressé par Monsieur Bernard RIEU, dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

Recettes de fonctionnement	171 706.45 €
Dépenses de fonctionnement	121 764.21 €
Excédent reporté de 2021	224 745.79 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2022	274 688.03 €



Recettes d'investissement	53 066.00 €
Dépenses d'investissement	34 986.50 €
<u>Excédent reporté de 2021</u>	<u>48 712.49 €</u>
EXCEDENT DE CLOTURE 2022	66 791.99 €

Adopté à l'unanimité

2023-23-BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 274 688.03 €
- ✓ Un excédent d'investissement de 66 791.99 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- ✓ Affectation de l'excédent en fonctionnement 274 688.03 €
- ✓ Affectation de l'excédent en investissement 66 791.99 €

Adopté à l'unanimité

2023-24-BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2023, équilibré comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Fonctionnement</u>	377 688.03 €	377 688.03 €
<u>Investissement</u>	458 441.99 €	458 441.99 €

Le conseil municipal doit délibérer et approuver le Budget Primitif 2023 équilibré comme ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

2023-25-BUDGET ANNEXE ZAC LES CASTAGNERS COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil statuent sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2022 et déclarent que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2022 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part. Approuvé à l'unanimité

2023-26-BUDGET ANNEXE ZAC LES CASTAGNERS COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Compte Administratif 2022 qui reflète le Compte de Gestion 2022, puis il se retire et ne participe pas au vote.

Madame Odile PERNIN-VIDAL, 1ère adjointe est élue Présidente à l'unanimité.

Le conseil municipal, doit délibérer, et approuver le Compte Administratif dressé par Monsieur Bernard RIEU, dont les résultats peuvent se résumer comme suit

Recettes de Fonctionnement	95 750.56 €
<u>Dépenses d'Investissement</u>	<u>118 494.72 €</u>
DEFICIT D'EXPLOITATION 2022	22 744.16 €

Adopté à l'unanimité

2023-27-BUDGET ANNEXE ZAC LES CASTAGNERS BUDGET PRIMITIF 2023

Aucune écriture durant l'exercice 2022, nous pouvons donc établir le budget primitif 2023 équilibré comme suit :

<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
-----------------	-----------------



<u>Fonctionnement</u>	339 753.00 €	339 753.00 €
<u>Investissement</u>	236 989.44 €	236 989.44 €

Adopté à l'unanimité

2023-28-EXAMEN DE LA DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE COMMUNALE CONSTRUCTIBLE

Une demande a été adressée à la commune d'acquérir une parcelle communale constructible située impasse des Oliviers. Le conseil municipal préfère conserver le foncier communal pour un éventuel projet.

Demande rejetée à l'unanimité

2023-29-REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR UN ELU

Dans le cadre de la succession Canziani, la commune a hérité d'une voiture qui, suite à décision du conseil municipal a été vendue. Il était nécessaire de procéder au changement de titulaire du certificat d'immatriculation afin que la nouvelle propriétaire puisse obtenir son certificat d'immatriculation. Cette procédure se faisant uniquement en ligne, les frais afférents ont été réglés par monsieur le Maire. Il convient que le conseil municipal prenne une délibération pour que les frais dont le montant s'élève à la somme de 35 € +233.76 € puissent être remboursé au maire.

Adopté à l'unanimité

2023-30-MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL POUR LE SECRETAIRE DE MAIRIE

Lors de la séance du 16 septembre dernier, le conseil municipal a délibéré et décidé de mettre en place de télétravail pour la secrétaire de mairie. Il convient aujourd'hui, suite à la saisine du comité social territorial qui s'est réuni le 26 janvier 2023, de prendre une délibération relative au télétravail.

Adopté à l'unanimité

2023-31-MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Le comité social territorial a été saisi concernant la mise en place du RIFSEEP, régime indemnitaire obligatoire pour les collectivités territoriales, en date du 26 janvier 2023. Il convient maintenant que le conseil municipal délibère

Adopté à l'unanimité

2023-32-DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Le comité social territorial a, également, été saisi concernant la détermination du taux de promotion d'avancement de grade. Monsieur le Maire propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions, les compétences et le professionnalisme d'avancement de grade.

Adopté à l'unanimité

2023-33-DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL AMENAGEMENTS HALTE CYCLISTES

Dans le cadre des aménagements de haltes pour les cyclistes, le Conseil Départemental propose des aides financières. Le montant des travaux HT subventionnable s'élève à la somme de 12 937.50 €, le montant de l'aide est de 7 300 €.

Le conseil municipal doit autoriser le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du CD.

Adopté à l'unanimité



QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Problème des aboiements des chiens, plaintes d'une habitante gênée de jour et de nuit
- ✓ Déchets en plastique sur une terre à l'entrée du village du côté de la route de La Capelle et Masmolène
- ✓ Exposition dans la cour de la médiathèque de la sculptrice Jenny Jacottet, location de 50€

La séance est levée à 20 heures 10.

La secrétaire de séance,
Odile PERNIN-VIDAL



Le Maire,
Bernard RIEU